



Paiement de la pension alimentaire par chèque en rar

Par **sofie_old**, le **21/06/2007** à **11:54**

Bonjour j'envoie le paiement de la pension alimentaire par chèque et sous pli RAR et mon ex mari ne récupère pas les plis ils me reviennent, sachant que nous passons devant le JAF en juillet 07, dois-je garder les plis pour prouver qu'il ne récupère pas les courriers, je n'ai pas ces coordonnées bancaires pour faire des virement et pas le temps et l'argent pour envoyer des mandat.

Quel est la solution.

merci de votre réponse

Par **Christelle_old**, le **22/06/2007** à **03:41**

Bonjour,

Gardez les plis afin qu'il ne puisse pas vous accuser de ne pas payer. Gardez surtout la preuve d'envoi.

Pour le reste c'est à lui de réclamer...